



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.460
10 mai 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Le chef d'état-major de l'ONUST a communiqué les renseignements ci-après concernant la situation dans le secteur Israël-Syrie le 9 mai 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) Patrouille 32 (CA 2345-3054) 1/, patrouille 38 (CA 2395-3040) et patrouille 41 (CA 2353-3005) : Entre 3 h 10 2/ et 12 h 51 tir d'artillerie et entre 13 h 15 et 14 h 15 tir de mortier par les forces syriennes. Entre 5 h 23 et 12 h 5 tir d'artillerie et entre 14 h 4 et 14 h 52 tir de mortier par les forces israéliennes. Entre 15 h 15 et 15 h 40 tir de mortier par les forces syriennes.

b) Patrouille 34 (CA 2534-2937), patrouille 35 (CA 2532-2852) et patrouille 44 (CA 2519-2911) : Entre 6 h 25 et 9 h 7 tir d'artillerie, entre 6 h 35 et 6 h 40 tir de mortier, entre 6 h 35 et 6 h 58 tir de char et entre 8 h 2 et 8 h 3 tir de roquettes par les forces syriennes. Entre 6 h 27 et 6 h 28 tir de char, entre 6 h 58 et 9 h 51, entre 10 h 45 et 11 h 44 et entre 11 h 54 et 16 h 55 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 9 h 18 et 9 h 48, entre 10 h 3 et 10 h 12, entre 11 h 5 et 11 h 27 et entre 12 h 24 et 13 h 34 tir d'artillerie et entre 14 h 15 et 14 h 55 tir d'arme automatique, entre 15 h 11 et 15 h 30 et entre 15 h 50 et 16 h 46 tir d'artillerie par les forces syriennes.

c) Patrouille 33 (CA 2444-2814) et patrouille 43 (CA 2398-2816) : Entre 6 h 28 et 8 h 11 tir d'artillerie et entre 11 h 5 et 11 h 10 tir de mortier par les forces syriennes. Entre 6 h 34 et 6 h 35 tir d'artillerie et entre 6 h 40 et 6 h 56 tir de mortier par des forces non identifiées. Entre 10 h 30 et 11 h 40 et entre 12 h 25 et 13 h 7 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 11 h 55 et 12 h 2 et entre 14 h 52 et 15 h 35 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 14 h 45 et 15 h 20 et entre 16 h 5 et 16 h 27 tir d'artillerie par les forces israéliennes.

d) Patrouille 31 (CA 2449-2982) et patrouille 42 (CA 2431-2951) : Entre 6 h 40 et 7 h 18, entre 8 h 25 et 9 h 31, entre 9 h 50 et 10 h 38, entre 12 h 22 et 14 h 9 entre 14 h 50 et 15 h 27 et entre 15 h 45 et 16 h 35 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 7 h 50 et 8 h 58, entre 9 h 28 et 10 h 12, entre 12 h 2 et 13 h 35 et entre 14 h 55 et 16 h 35 tir d'artillerie par les forces israéliennes.

1/ CA : coordonnées approximatives.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

e) Patrouille 36 (CA 2500-3150) : Entre 8 h 55 et 11 h 23 tir d'artillerie et entre 9 heures et 9 h 1 tir de roquettes par les forces syriennes. Entre 9 h 20 et 9 h 25 et entre 9 h 47 et 12 h 24 tir d'artillerie par les forces israéliennes.

f) PO Three (CA 2308-2678), PO Four (CA 2327-2596) et PO Uniform (CA 2366-2621) : Entre 14 h 40 et 15 h 40 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 14 h 58 et 15 h 5 et entre 14 h 57 et 16 heures tir d'artillerie par les forces syriennes.

g) PO Two (CA 2306-2736) : Entre 14 h 56 et 15 h 19 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 15 h 19 et 15 h 46 tir d'artillerie par les forces syriennes.

2. Plaintes des parties :

- a) Des plaintes ont été reçues de la Syrie, selon lesquelles le 8 mai :
- i) A 7 h 15, 9 h 25 et 13 h 10 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans le périmètre du PO Uniform (CA 2366-2621).
 - ii) A 7 h 25 et à 7 h 45 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone de la patrouille 35.
 - iii) A 7 h 55 et à 8 h 30 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone de la patrouille 34.
 - iv) A 8 h 30 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone de la patrouille 36.
 - v) A 8 h 50 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans le périmètre de l'ancien PO November (CA 2316-2564).
 - vi) A 15 h 15 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la zone de la patrouille 34.

Les plaintes i), ii) et iii) ont été confirmées par les observateurs de l'ONU. (voir S/11057/Add.458, par. 1 c) et d). Les autres plaintes n'ont pas été confirmées.

- b) Des plaintes ont été reçues d'Israël, selon lesquelles le 8 mai :
- i) A 2 heures les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la région de Mazraat Beït Jinn (CA 2358-3015).
 - ii) A 7 heures les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans les régions de Tell Farass (CA 2313-2632) et Tloul El Fatma (CA 2456-2908).

- iii) A 7 h 25 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans les régions de Tell Meraai (CA 2513-2913), Tell Krine (CA 2493-2855) et Tloul El Fatma.
- iv) Entre 7 h 30 et 8 h 30 et à 14 h 30 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la région de Nahal-Geshor (CA 2251-2623).
- v) A 7 h 50 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la région de Himrite (CA 2445-2879).
- vi) A 9 h 10 et à 12 h 30 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie sur le sommet du mont Hermon.
- vii) A 10 heures et à 12 h 40 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la région de Tell Farass.
- viii) A 13 h 5 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la région de Ramat Magshimim (CA 2280-2501).
- ix) A 16 heures les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans le périmètre du PO Two.
- x) A 17 h 30 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la région de Nahal Geshor.
- xi) A 19 h 35 et 21 h 15, entre 20 h 30 et 21 h 30 et entre 22 h 30 et 23 h 55 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la région du mont Hermon.

Les plaintes ii), iii), iv), vi), vii) et viii) ont été confirmées par les observateurs de l'ONU [voir S/11057/Add.458, par. 1 a), c), d) et e)]. Les autres plaintes n'ont pas été confirmées; dans le cas des plaintes i), x) et xi), l'obscurité a empêché les observations.
